

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Frédérique Leduc](#)

<https://www.cadre21.org/membres/96cc6ebacbc954e2b7884ab6>

Date d'obtention : 2024-10-16 15:32:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un clé en main. Lorsque nous avons une situation de sextage, nous devons suivre chacune des étapes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Nous allons savoir quoi faire lors d'une situation de sextage. Il sera beaucoup plus simple de suivre la trousse. Nous allons nous sentir plus confiants.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'être à l'écoute et bienveillant lorsque nous recevons un élève, mais de bien suivre chacune des étapes afin de faire adéquatement le protocole.